CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2017
A 18 H 30
ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 janvier 2017

1. Compte de Gestion 2016
2. Compte administratif 2016
3. Affectation des résultats 2016
4. Vote des taxes locales 2017
5. Programme de travaux d'investissement 2017 – Enveloppe du Département –
6. Demande de subvention pour la restauration du tableau : le couronnement de la vierge et pour le retable de la chapelle Saint Rosaire
7. Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2017 « Restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé »
8. Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local 2017 (FSPIL)
9. Subventions aux associations
10. Budget primitif 2017
11. Renouvellement de la convention entre la commune et l'association « les Diablotins » de mise à disposition de biens et locaux communaux nécessaires à l'exercice des actions menées par ladite association
12. Autorisation de prise en charge de l'animation du village pour les enfants de la commune par l'association « les Diablotins »
13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement des actions intercommunales éducatives, sociales et culturelles organisées par la commune
14. Personnel communal : Fixation des taux de promotion « ratios promus/promouvables »
15. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
16. Convention avec le Centre de Gestion du Var - Examens psychotechniques -
17. Calendrier prévisionnel des marchés et brocantes 2017 et fixation du tarif
18. Affaires diverses

Informations

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du 27 mars 2017, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal – en présence de Monsieur le Maire qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Claude TABATON

Étaient présents : Olivier REVELLI, Marc LAVERGNE, Emmanuelle PAILLE, Mélanie ARNAUNE, Nadége PAULIN, Gils DALL'ERTA, Anna VAN VUURDEN, Claude TABATON-TUILIERE et Arnaud PAINETTI

Procurations : Sébastien OLIVIERI à Marc LAVERGNE, Denise TOUSSAN à Nadège PAULIN, Alain OUAKI à Gils DALL'ERTA

Étaient absents : Denise TOUSSAN, Sébastien OLIVIERI, Mélanie ARNAUNE, Alain OUAKI

Le Quorum étant atteint au nombre de 9, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 13 janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 13 janvier 2017.

1 - COMPTE DE GESTION 2016 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte de gestion de la commune établi par le Receveur municipal.

COMMUNE

Fonctionnement – Excédent	**75 663.18 €**
Investissement – Excédent	**119 818.58 €**

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver les résultats du compte de gestion 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERRINE** le compte de gestion 2016 de la commune.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte administratif de la commune 2016 qui est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2016 établi par le Receveur municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Olivier REVELLI, Adjoint au Maire, communique au conseil municipal les résultats des deux budgets :

COMMUNE

Il propose au conseil municipal d'approuver les résultats des comptes administratifs 2016.

Fonctionnement – Excédent	**75 663.18 €**
Investissement – Excédent	**119 818.58 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention

- **ENTERRINE** le compte administratif 2016 de la commune,

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 -

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats du compte administratif 2016 sur le budget communal primitif 2017, ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

Recette de fonctionnement	**compte 002**	**50 000.00 €**
Recette d'Investissement	**compte 1068**	**25 663.18 €**

Excédent d'investissement

Recette d'Investissement	**compte 001**	**119 818.58 €**

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2016 de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention

- **AFFECTE** les résultats du compte administratif du budget de la commune 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement

Recette de fonctionnement	**compte 002**	**50 000.00 €**
Recette d'Investissement	**compte 1068**	**25 663.18 €**

Excédent d'investissement

Recette d'Investissement	**compte 001**	**119 818.58 €**

4 - VOTE DES TAXES LOCALES -

Monsieur le Maire, fait part au conseil municipal de l'État 1249 des services fiscaux qui devrait nous assurer pour l'année 2017 un produit de 892 691.00 € comprenant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Il propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	18.99 %
Taxe foncier bâti	12.50 %
Taxe foncier non bâti	114.72%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de conserver les taux suivants :

Taxe d'habitation	18.99 %
Taxe foncier bâti	12.50 %
Taxe foncier non bâti	114.72%

5 - PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017 - ENVELOPPE DU DEPARTEMENT -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que comme chaque année, il convient de définir le programme des travaux d'investissement 2017 qui pourrait faire l'objet de l'attribution d'une subvention.

DESIGNATION	PRIX H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENT
1 – Réhabilitation du CLSH « LES DIABLOTINS (4ième tranche)	125 000.00 €	100 000.00 €
TOTAL		**100 000.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du département les subventions les plus élevées possible correspondant au programme de travaux ci-dessus défini
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU : LE COURONNEMENT DE LA VIERGE -

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de procéder à la restauration du tableau le couronnement de la vierge il conviendrait de solliciter des subventions auprès du Département et de la Région PACA. Ce projet de restauration est initié par l'association la paroisse Saint Denis dont l'objet social est la réhabilitation du patrimoine religieux de Tourtour.

Il propose le plan de financement comme suit :

Restauration du tableau le couronnement de la vierge : 5 310.00 € H.T

Plan de financement pour la restauration du tableau le couronnement de la vierge :

Libellés	Subventions sollicitées	Taux prévisionnel
Région PACA	2 655.00 €	50 %
Département	842.00 €	15.86 %
Autres financements	751.00 €	14.14 %
Auto financement	1 062.00 €	20%
TOTAL PROJET H.T	5 310.00 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible correspondant au programme de travaux ci-dessus défini.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

7 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE LA CHAPELLE SAINT ROSAIRE -

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de procéder à la restauration du retable de la chapelle Saint Rosaire, il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Département. Ce projet de restauration est initié par l'association la paroisse Saint Denis dont l'objet social est la réhabilitation du patrimoine religieux de Tourtour.

Il propose le plan de financement comme suit :

Restauration du retable Saint Rosaire : 1 100.00 € H.T

Plan de financement pour la restauration du retable de la chapelle Saint Rosaire :

Libellés	Subventions sollicitées	Taux prévisionnel
Département	424.00 €	38.55 %
Autres financements	456.00 €	41.45 %
Auto financement	220.00 €	20%
TOTAL PROJET H.T	1 100.00 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible correspondant au programme de travaux ci-dessus défini.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2017 « RESTAURATION ET VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE » -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion du 9 décembre 2016 nous avions délibéré pour une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la restauration et la valorisation du petit patrimoine rural non protégé.

La commune a déjà envoyé un dossier de demande de subvention pour la restauration de la Tour Grimaldi.

Nous avons récemment été informés que ce projet comportait deux phases, une phase travaux pour laquelle nous avions déjà fait un dossier mais aussi une phase de valorisation.

Il nous est demandé d'intégrer cette phase de valorisation dans un plan de financement global.

Monsieur le maire propose le plan de financement qui suit :

Coût de l'opération phase travaux : 60 993.00 € H.T
Coût de l'opération phase valorisation : 5 280.00 € H.T

Libellés	Subventions sollicitées	Taux prévisionnel
Région PACA	33 136.00 €	50 %
Autres financements : Réserve parlementaire	6500.00 €	9.81 %
Autres financements : Mécénat populaire	13 382.00 €	20.19 %
Auto financement	13 255.00 €	20 %
TOTAL PROJET H.T **Phase travaux** **Phase valorisation**	**66 273.00 €** 60 993.00 € 5 280.00 €	**100 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur une subvention la plus élevée possible
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

9- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 (FSPIL) -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2055-02 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il y a une obligation de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public.

Dans le cadre des catégories d'actions 2017 pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSPIL), les travaux de mise aux normes notamment de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public peuvent être éligibles.

Considérant que la commune a récemment reçu le compte rendu de la société Acessmétrie, mandatée pour faire le diagnostic et la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Libellés	Subventions sollicitées	Taux prévisionnel
FSIPL	139 032.00 €	80 %
Auto financement	34 758.00 €	20%
TOTAL PROJET H.T	173 790.00 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre du FSIPL une subvention la plus élevée possible
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -

Monsieur le Maire, donne connaissance au conseil municipal des propositions de subventions pour l'année 2017 aux associations :

Dénomination des associations	Demande	Proposition	Observations
La Bresque	300.00 €	00.00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500.00 €	1 500.00 €	
Tourtour Portaria	1 200.00 €	1 200.00 €	
Les Diablotins	18 500.00 €	18 500.00 €	
Radio Verdon	100.00 €	100.00 €	
Coopérative scolaire	1 000.00 €	1 000.00 €	
Donneurs de sang	200.00 €	200.00 €	
Association Fête de l'Œuf et festivités	29 300.00 €	29 300.00 €	
Association française des scléroses en plaques	A la discrétion de la commune	100.00 €	
Solidarité paysans	200.00 €	100.00 €	
Les Restaurants du Cœur	1 000.00 €	300.00 €	
Association Duels Théatraux company	1 225.00 €	0.00 €	
France Alzheimer	150.00 €	100.00 €	
Le Chat libre Tourtourain	1 910.00 €	700.00 €	
TOTAUX	56 585.00 €	53 100.00 €	

Il précise que les associations ne se trouvant pas dans le tableau n'ont pas fait de demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions telles que ci-dessus énumérées.

11 – BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE –

Monsieur le Maire, présente le projet du budget primitif 2017 de la commune.

Il propose au conseil municipal que le vote s'effectue par chapitre, comme à l'accoutumée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de voter le budget de la commune, par chapitre

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Réalisé en 2016	Proposition BP 2017	Observations
013 - Atténuations de charges	22 202.13 €	15 000.00 €	
70 - Produits services du domaine et ventes diverses	54 154.97 €	37 072.00 €	
73 - Impôts et taxes	963 890.72 €	948 221.00 €	
74 - Dotations - Subventions - Participations	184 892.52 €	175 386.00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	26 132.45 €	52 140.00 €	
77 – Produits exceptionnels	16 173.18 €	8 500.00 €	
722 - Travaux en régie	0 €	50 000.00 €	
002 - Excédent de fonctionnement		50 000.00 €	
TOTAUX	1 267 445.97 €	1 336 319.00 €	

DÉPENSES

Chapitre	Réalisé en 2016	Proposition BP 2017	Observations
011- Charges à caractère général	308 338.06 €	353 845.00 €	
012 - Charges personnel et frais assimilés	587 616.01 €	618 500.00 €	
014 - Atténuation de charges	214 582.00 €	217 724.00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	109 838.75 €	126 740.00 €	
66 - Charges financières	16 753.63 €	14 100.00 €	
67 - Charges exceptionnelles	245.28 €	1 000,00	
042 - Dotations aux amortissements	4 409.06 €	4 410.00 €	
TOTAUX	1 241 692.79.00 €	1 336 319.00 €	

Monsieur le Maire, fait constater au conseil municipal que les deux sections de fonctionnement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention

- **VOTE** le budget primitif 2017, section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Réalisé en 2016	Proposition BP 2017	Observations
001 - Solde exécution section inv. reporté		119 818.58 €	
040 - Amortissement subvention équipement	4 409.09 €	4 410.00 €	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	25 983.16 €	25 663.18 €	Affect. résultat fonctionnement 2016
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	41 867.29 €	50 000.24 €	FCTVA- TAM
13 - Subventions d'investissement	30 390.00 €	262 743.00 €	
TOTAUX	102 649.51€	462 635.00 €	

DÉPENSES

Chapitre	Réalisé en 2016	Proposition BP 2017	Observations
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 855.75 €	68 480.00 €	Capital dette
20 - Immobilisations incorporelles	26 771.04 €	42 756.00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	4 000.00 €	
21 – Immobilisations corporelles	42 641.93 €	146 399.00 €	
23 – Immobilisations en cours (marchés)	9 360.00 €	151 000.00 €	
Opérations d'ordre -Travaux en régie -	0.00 €	50 000.00 €	
TOTAUX	144 628.72 €	462 635.00 €	

Monsieur le Maire fait constater au conseil municipal que les deux sections d'investissement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention

- **VOTE** le budget primitif 2017, section d'investissement.

12 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS » DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET LOCAUX COMMUNAUX NECESSAIRES A L'EXERCICE DES ACTIONS MENEES PAR LADITE ASSOCIATION -

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la convention passée entre la commune et l'association « LES DIABLOTINS » arrive à échéance.

Il conviendrait donc de la renouveler sous la même forme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et ci-annexée.

CONVENTION

ENTRE :

LA COMMUNE DE TOURTOUR, sise Château communal – 83690 – TOURTOUR – représentée par Monsieur Pierre JUGY, Maire de la commune.

ET

L'Association « LES DIABLOTINS » dont le siège est sis à la Mairie de TOURTOUR, Château communal – 83690 – TOURTOUR.

VU la délibération n° 12 du 5 avril 2017.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

❖ Les biens et locaux communaux nécessaires à l'exercice des actions menées par cette dite association seront mis à la disposition de l'association « LES DIABLOTINS ».

La commune de TOURTOUR aura accès à tous les renseignements concernant l'activité de l'association « LES DIABLOTINS ».

Fait pour valoir ce que de droit.

Tourtour, le 5 avril 2017

Le Maire

Pierre JUGY

La Présidente de l'association
« LES DIABLOTINS »

Michèle GALIN

13 -AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION DU VILLAGE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION LES DIABLOTINS -

Monsieur le Maire, rappelle que l'association « Les Diablotins » prend en charge l'animation du village pour les enfants de la commune et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'association « LES DIABLOTINS » à prendre en charge l'animation du village pour les enfants de la commune et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour l'année 2017.

14 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS INTERCOMMUNALES EDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES ORGANISEES PAR LA COMMUNE -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Département peut subventionner les actions intercommunales éducatives, sociales et culturelles organisées par la commune pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Département une subvention la plus élevée possible destinée :

✓ aux animations pour l'enfance
✓ aux animations du LUDO CLUB

- **AUTORISE** le Maire à reverser à l'association « Les Diablotins » ladite subvention dans le cadre de ces actions organisées par la commune et encadrées par ladite association.

15 - PERSONNEL COMMUNAL : FIXATION DES TAUX DE PROMOTION « RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES » -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 et qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis favorable du CTP du Centre de gestion rendu le 16 mars 2017,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100 % pour tous les grades d'avancement pour l'année 2017 et les années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **FIXE** le taux de promotion à 100 % pour tous les grades d'avancement.

16 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que suite à la réussite à un examen professionnel, un agent de la commune remplit les conditions pour être promu au grade supérieur.

La délibération du Conseil Municipal n° 15 du conseil municipal en date du 5 avril 2017 fixe le taux de promotion de tous les grades à 100 %, il propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet, 28h hebdomadaires.
Monsieur le Maire précise que la commune est dans l'attente de l'avis de la CAP et que cette délibération sera exécutive dès réception de l'avis favorable de la CAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet, 28h hebdomadaires.
- **PRECISE** que cette délibération sera exécutive après avis favorable de la CAP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR – EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Centre de Gestion du Var en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités du département du Var qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités qui en font la demande, l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.
Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule, dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ième classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ière classe

Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agrée mandaté par la collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1er janvier 2016, pour une durée de 12 mois, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- Pour les collectivités affiliées qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelle par collectivité.

Monsieur le Maire, indique que pour continuer à bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

- ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATON N° 14 -

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AUX SEANCES D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES GROUPEES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR

ENTRE
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, représenté par son Président, Monsieur Claude PONZO, Maire de BESSE-SUR-ISSOLE, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ET
La Commune de TOURTOUR (83690) représentée par Monsieur Pierre JUGY, Maire

PREAMBULE
En application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du VAR qui le sollicitent.
Le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ième classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ière classe

Les examens psychotechniques seront dispensés par : **STRIATUM FORMATION** Monsieur Laurent LEFEBVRE, 113 Avenue du Maréchal FOCH 83000 TOULON - Référent permanent pour le suivi administratif des dossiers : Monsieur Laurent LEFEBVRE, 113 Avenue du Maréchal FOCH 83000 TOULON (striatum.formation@yahoo.fr// 06.58.77.23.85).

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

TITRE I – Définition de la prestation et des moyens mis en œuvre par Striatum Formation

Article 1 : STRIATUM FORMATION est agréée au titre de l'arrêté ministériel du 22 février 1995 modifié pour faire passer les examens psychotechniques d'aptitude à la conduite. Ces tests sont pratiqués par un psychologue diplômé d'un MASTER en psychologie et inscrit au fichier ADELI au n° 139308985, au moyen d'une batterie de tests informatisée fournie par la Société SCHUHFRIED.

Article 2 : Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité correspondante. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agrée mandaté par la collectivité.

TITRE II – Durée et renouvellement de la convention

Article 3 : La présente convention prend effet à la date du 1er janvier 2017. Elle est conclue pour une durée de un an reconductible ;
Chacune des parties peut dénoncer à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois, la convention par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notamment en cas de modification législative ou réglementaire mettant en cause les bases juridiques sur lesquelles repose la convention.

Article 4 : Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1er janvier 2016, pour une durée de 12 mois. Il sera reconduit annuellement par décision expresse du Président du Centre de Gestion du Var, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

TITRE III – Dispositions financières

Article 5 : Pour l'exercice 2017 le tarif des examens psychotechniques par agent est fixé à :
60.00 € TTC
Afin de limiter la charge financière des examens psychotechniques dévolus au Centre de Gestion du VAR et de les étaler dans le temps, le Centre de Gestion limite les candidatures à 5 par année et par collectivité.

Article 6 : Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits hors reconvocation (voir paragraphe suivant) et pris en charge par le centre de gestion du VAR au titre des missions facultatives.

Les services gestionnaires des collectivités et établissements affiliés s'engagent à avertir de toute absence d'un de leur agent convoqué le référent permanent pour le suivi administratif des dossiers Monsieur Laurent LEFEBVRE par mail striatum.formation@yahoo.fr. avec copie au Pôle « Conseil et emploi Territorial » du CDG 83 emploipublic@cdg83.fr au moins 8 jours à l'avance.

Toute nouvelle convocation d'un agent absent hors délai sera facturée 60.00 € à sa collectivité de tutelle.

TITRE IV – Périodicité des examens, déroulement, circuits et procédures

Article 7 : Les collectivités ou établissements contacteront directement le prestataire : **STRIATUM FORMATION** Monsieur Laurent LEFEBVRE, 113 Avenue du Maréchal FOCH 83000 TOULON.
Celui-ci établira mensuellement les plannings nominatifs des candidats par session programmée au centre d'examens définis par l'organisme. Ces plannings seront adressés par courrier pour information au Centre de Gestion du Var.

La collectivité désigne Monsieur Jean-Marc SIMON
Coordonnées : Tel : 06.24.58.21.75
Mail : finance@mairietourtour.com

Comme interlocuteur pour le centre STRIATUM FORMATION

Article 8 : Les convocations des candidats seront effectuées par le prestataire au vu des plannings nominatifs établis par session. En cas de modification de planning et quel que soit le motif : le Centre de Gestion devra être informé.
Ces plannings nominatifs devront être transmis au psychologue du Centre d'examens qui se chargera de faire émarger les candidats.
Cette liste émargée sera obligatoirement communiquée au Centre de Gestion du VAR pour établissement de la facturation correspondante.

Fait à LA GARDE, le

Le représentant de la collectivité

Pierre JUGY
Maire de TOURTOUR

Le Président du Centre de Gestion du VAR

Claude PONZO
Maire de Besse-sur-Issole
Vice-Président de la C.C.C.V

Pour ampliation à :
- Monsieur le Préfet du Var
- Monsieur le Trésorier Municipal

18 – CALENDRIER PREVISIONNEL DES MARCHES ET BROCANTES 2017/FIXATION DU TARIF -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de fixer le calendrier des marchés et brocantes. Il demande au conseil municipal de fixer le calendrier prévisionnel 2017, d'approuver les conventions s'y rapportant et de fixer les tarifs d'occupation du domaine public.

Les dates des marchés sont proposées comme suit :

Brocantes

Dimanche 23 avril 2017	9 heures – 19 heures
Dimanche 14 mai 2017	9 heures – 19 heures
Dimanche 11 juin 2017	9 heures – 19 heures
Vendredi 28 juillet 2017	9 heures – 19 heures
Mardi 15 août 2017	9 heures – 19 heures

Marchés d'artisanat

Métiers d'Art du Var

Dimanche 23 juillet 2017	9 heures – 19 heures
Dimanche 20 août 2017	9 heures – 19 heures

Marché des potiers

Jeudi 10 août 2017	9 heures – 19 heures

Marché des producteurs

Jeudi 24 août 2017	9 heures – 19 heures

Marché de la Toison d'Art

Dimanche 20 août 2017	9 heures – 19 heures

Marchés nocturnes

Dimanche 16 juillet 2017	17 heures à minuit
Vendredi 4 août 2017	17 heures à minuit
Samedi 12 août 2017	17 heures à minuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le calendrier des marchés et brocantes tel que précisé ci-dessus.
- **FIXE** le tarif 2017 concernant l'occupation du domaine public lors des foires et brocantes à 160.00 €.

Clôture de la séance 20h10

Informations

Vote des taxes locales

Suite à la délibération n°4 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les taux de la commune restent inchangés mais qu'au niveau de la CCLGV certains taux seront augmentés. Ce sera voté en conseil intercommunal.
Il rappelle que l'Etat prévoit de nouvelles compétences qui doivent impérativement être transférées à la communauté de communes, au plus la CCLGV augmentera son volume de fonctionnement au plus elle percevra de l'Etat de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Arnaud PIANETTI demande si cela va baisser pour les contribuables, Monsieur le Maire répond par la négative et qu'il y aura une ligne supplémentaire sur la feuille d'imposition.

Arnaud PIANETTI demande ce qu'il en est pour les nouvelles communes de la CCLGV au vue de la discontinuité du territoire. Monsieur le Maire affirme que c'est une hérésie, malgré le signalement et la délibération des membres de la CCLGV, ni le préfet ni les membres de la CDCI n'ont respecté la volonté des maires.

Tour Grimaldi

Suite à la délibération n° 8, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la phase de valorisation de ce projet un itinéraire est prévu au niveau de la voie romaine avec 7 panneaux indicatifs depuis la place Claude Gay à Draguignan jusqu'à la Tour Grimaldi. Aussi, il informe le conseil de l'envoi d'un courrier au Prince Albert de Monaco pour une demande d'aide financière dans le cadre de la restauration de la Tour.

Accessibilité

Suite à la délibération n° 9, Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'Accessibilité doit être appliquée. Un état des lieux a été fait, maintenant il faut faire mettre en place l'Agenda sur une période de 3 ans.
Le montant proposé suite à l'état des lieux est basé sur ce que cela couterait si les travaux étaient effectués par des entreprises.
Monsieur le Maire précise deux points :

- Dans le cadre de la mairie, on ne peut pas prévoir un ascenseur pour accéder au premier étage mais les services restes tout de même accessibles. Par exemple le service de l'urbanisme qui peut descendre à l'accueil en cas de besoin.
- Concernant le cimetière, il y a du gravier et de la terre entre les tombeaux mais on ne peut pas mettre du béton. Il faudra donc demander une dérogation et cette demande doit passer en commission.

Subvention

Suite à la délibération n° 10, Arnaud PIANETTI informe le conseil que l'association la boule Tourtouraine n'a pas fait de demande de subvention pour protester contre certaines pratiques municipales.

Poulailler

Le chef de corps des pompiers a demandé si le conseil municipal serait d'accord pour mettre à disposition une partie du terrain communal afin de le clôturer et d'y mettre des poules, la gestion des poules serait effectuée par l'école.

Emmanuelle PAILLE répond qu'elle va se rendre au conseil d'école et voir ce qu'il en est.
Olivier REVELLI rapporte que la Directrice n'est pas d'accord pour s'en occuper.
Marc LAVERGNE dit que si cela devient une contrainte pour la mairie il est contre.

Route départementale

Olivier REVELLI rapporte que la départementale sera fermée pendant quatre jours pour quelques travaux de consolidation.
Aussi, il informe de la mise en place d'un rond-point provisoire vers le Domaine Saint-Pierre.
Le projet final sera abouti à la fin de l'année 2017.
Monsieur le Maire rappelle que cela fait 7 ans que le rond-point de Saint-Pierre est demandé.
Lors du premier mandat, il avait été signalé auprès de l'administration des problèmes d'accès routier, la route n'étant pas adaptée au trafic important. La sous-préfète de l'époque avait répondu qu'une étude sur la dangerosité serait effectuée mais celle-ci n'ayant pas relevé d'accident, la demande a été rejetée.
Lors de sa rencontre avec Monsieur le Président du Département, celui-ci a affirmé que le nécessaire serait fait et les services du département ont récemment confirmé la mise en place de ce projet.

Musée des fossiles et bibliothèque

Annelise VAN VUURDEN fait état du rapport d'activité du musée des fossiles et de la bibliothèque.
Concernant la bibliothèque il y a 229 personnes inscrites. Le pourcentage d'inscription est de 37.9 % nettement supérieur à la moyenne nationale.
Le fond global est constitué d'environ 6500 documents dont 3100 prêtés par la médiathèque départementale. Diverses activités sont proposées et organisées au sein de la bibliothèque : animation, café culturel, exposition... et parfois en collaboration avec le musée.
Concernant le musée il y a eu 3 640 visiteurs en 2016 avec notamment un pic au mois d'août. Il n'y a pas d'augmentation mais le nombre de visite reste stable. Des manifestations culturelles ainsi que des activités scolaires y sont organisées sans oublier les visites avec l'office du tourisme.

Les plus beaux villages de France

Nadège relate qu'elle a participé à l'assemblée générale des plus beaux villages de France à Gordes avec Mariette et Magali. Il y a 4 ans un rapport avait été envoyé par cette association, il faut travailler sur les points relevés.

Fête de l'œuf

Monsieur le maire informe de la difficulté de mise en place de la sécurité lors de cet évènement mais cette manifestation étant depuis des années une fête formidable et chaleureuse, il faut que cela continue et que les gens y participent.
Une réunion sera organisée à la fin de la saison pour avoir l'avis de tout le monde quant à la continuité de cet évènement. Il rappelle que l'association fête de l'œuf arrive à équilibrer ses comptes. Claude TABATON-TUILIERE relate ses souvenirs des premières fêtes de l'œuf dont il s'occupait.

Question d'Arnaud PIANETTI

Arnaud PIANETTI rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 13 janvier dernier il avait demandé à Monsieur le Maire qu'elle était la nature de la relation entre le Conseil Municipal de Tourtour et la présence de Monsieur le Sénateur RACHLINE aux vœux du Maire. Marc LAVERGNE avait alors répondu qu'il n'y avait aucun lien, le

Sénateur a accordé sur sa réserve parlementaire une subvention pour la restauration de la Tour Grimaldi.

Au vu des articles apparus dans les journaux, il questionne Monsieur le Maire sur la nature de la relation que Monsieur le Maire et le Conseil Municipal entretiennent avec le FN.
Marc LAVERGNE répond qu'il n'y en a aucune, que lorsqu'on demande des subventions auprès des autres, c'est de l'argent public, l'argent des impôts donc on l'accepte.
Monsieur le Maire rappelle que concernant la présence de Monsieur le Sénateur RACHLINE aux vœux du Maire, il a remercié un représentant de la République pour la subvention attribuée. La commune de Tourtour a bénéficié, comme 18 autres communes, d'une subvention de la part du Sénateur.
Monsieur le Maire explique qu'il est en colère car la volonté des élus n'est pas respectée notamment sur le dossier du transfert des communes de Tourtour et Villecroze à la sous-préfecture de Brignoles. Ces deux communes ont décidé d'ester en justice pour défendre leur point de vue.
Aussi concernant sa participation aux élections législatives, il rapporte avoir fait appel à tous pour le soutenir et il accepte les soutiens de tout le monde. Son engagement à la députation, il la prend seul cela n'engage pas le conseil municipal. Il estime que tout ce qui a été décidé jusqu'à présent vise à centraliser, uniformiser tous les services et il est contre. En 2020 les communes perdront aussi la gestion de l'eau au profit des intercommunalités. Monsieur le maire dit qu'il est opposé à ce nouveau transfert et qu'il faut se faire entendre.